

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0010779

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

160003

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3105 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HOUSSI, Mohamed

Date de naissance : 01/02/1951

Adresse : S'G 3 Jannas Jannila 1 Rue 2 N° 3 CASABLANCA

Tél. : 06 61 286 03 Total des frais engagés : 1755,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin:

DR. JARDANEH HASSAN
CARDIOLOGUE
INP: 091080481

Date de consultation : 09/05/2023

Nom et prénom du malade : HOUSSI, Mohamed Age : 72

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA, Diabète

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 09/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
09/05/2023	gct	K/6	- 300 -	<i>DR. HASSAN ARBANE</i> Dr. CARDIOLOGIST 386 Bd. Dr. DRAISI 320450 Casablanca Tél: 05 22 29 19 95

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE BISMILLAH</i> Dr. JAHOU KHALDI ILM 14 31, Bd. Mohamen VI - Casablanca Tél: 05 22 29 19 95	09/05/2023	14.555,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

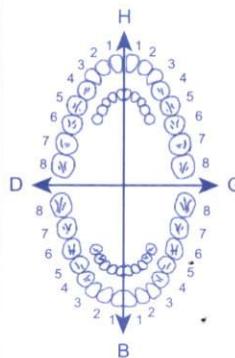
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H 00000000 00000000
D 00000000 00000000
B 35533411 11433553 G

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit
Nom et prénom : HOUARI Mohamed

Matricule : 3105

N° CIN : B191254

Adresse : SIT D'Jouone Jouria I Rue 2 N° 3 Casablanca

Bénéficiaire de soins : Adhérent Conjoint Enfant

Partie réservée au médecin traitant
Je soussigne : Dr. Jardaneh

Spécialité : Cardiologue

N° ICE :
N° INPE : Dr. JARDANEH HASSAN
CARDIOLOGUE

Certifie que Mle, Mme, M. :
Houari Mohamed.

INP: 091080481

Nécessitant un traitement d'une durée : < 3 mois Entre 3 et 6 mois A vie

- HTA
- Dyslipidémie

Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement :

- ECG : STB - RBB gauche enfoncé
- Echocardiogramme : HTA hypertensive non diabète à cardiopathie globale coronaire - SEL a = 50% mitrale normale - AC peu dilatée

Dont ci-joint ordonnance :
Traitements prescrits : Calanib 50 mg, Atorvastatine 10 mg
Vasatrel 80 mg

Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables
Fait à : Casablanca le 09/05/2023

Cachet et signature du médecin traitant :
Dr. HASSAN JARDANEH
 CARDIOLOGUE
 386, Bd. Driss Harti
 20450 Casablanca
 Tél.: 05 22 55 12 12

*Cette déclaration est renouvelable une fois
En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées

112,00

112,00

112,00

112,00

42



6 118000 240969

883,00



6 118000 0071167

283,00



6 118000 050506



6 118000 050506



6 118000 050506



6 118000 050506

عيادة أمراض القلب والشرايين والظفط الدموي

Docteur JARDANEH Hassan
CARDIOLOGUE

Spécialiste des Maladies du Coeur
des Vaisseaux et de l'Hypertension Artérielle

Diplomé de la Faculté de Médecine de Caen - France
et de Bruxelles - Belgique

Ancien Attaché des Hopitaux de Bruxelles
Echoc-Doppler Couleur Cardiaque



الدكتور حسن جردانه

اختصاصي

أمراض القلب والشرايين والظفط الدموي

خريج كلية الطب بكان - فرنسا

وبروكسيل بلجيكا

طبيب ملحق سابق بمستشفيات بروكسيل

فحص القلب بالصدى بالألوان

Casablanca, le :

09/05/2023

Houari Tchewel

49,40 ₣

a)

S.V

188

S.V

112,150 ₣

a)

Voxcel 807

gelule au buei

4 mois

983,60 ₣

a)

S.V

188

S.V

112,70 ₣

a)

Potex 907

gelule au coudeen

4 mois

PHARMACIE BISMALLAH
Dr. LAWLLO KHALDI ILLI
1531, Bd. Mohamed VI - Casablanca
Tél.: 05 22 29 19 95

112,55 ₣

Dr. HASSAN JARDANEH
CARDIOLOGUE
386, Bd. Driss Harti
20450 Casablanca
Tél.: 05 22 55 12 12

386, Avenue Idriss El Harti - Derb Douam - Cité Djemaa (Ben M'sik) - 1er étage
CASABLANCA - Tél. & Fax : 0522 55 12 12

